



subrogation et ijss non reverser en intégralité

Par **le lolo**, le **29/09/2025** à **10:29**

bonjour maître

suite a un accident de trajet les ijss de la cpam on été versé en subrogation a mon entreprise ,

d un montant pour l année de 45260 euros et ma reversé pour la même periode 38885 euros

j aimerais savoir si mon entreprise etait dans son bon droit de garder pour elle la difference de 6375 euros ou alors aurait elle du me reverser l integralité , je viens d apprendre que le service RH n avait pas déclarer mon accident a notre prévoyance collective ?

merci d avance pour votre retour

cordialement

Par **miyako**, le **29/09/2025** à **13:47**

Bonjour,

Toutes les IJSS versées à votre employeur doivent vous être reverser intégralement .

L'ensemble des IJSS + Indemnités Journalières Prévoyance ne doivent pas dépassées votre salaire net mensuel .Mais l'ensemble des IJSS doivent figurer sur votre fiches de paye..

Cordialement